

PROJET PEDAGOGIQUE ET DE FONCTIONNEMENT Année 2013-2014

ACCUEIL DE LOISIRS ET DE VACANCES

9 Rue Bouillon Lagrange
91530 SAINT-CHERON
01.64.56.32.96.

PREAMBULE

La commune de Saint-Chéron se situe dans l'Essonne, à 40 Kms de Paris environ. La population de la ville (4477 habitants) est active en majorité, et regroupe toutes les catégories sociales.

Le public du centre de loisirs est issu principalement des familles dont les parents travaillent. La nécessité d'avoir un lieu d'accueil pour les enfants (de 3 à 11 ans) a conduit la commune à ouvrir le centre de loisirs de 7 h 00 à 19 h 00 les mercredis et vacances scolaires, et également pour les accueils périscolaires de 7 h 00 à 9 h 00 et de 16 h 30 à 19 h 00.

La situation géographique de Saint-Chéron permet aux jeunes de vivre dans un milieu privilégié favorisant les activités de plain air et ainsi un meilleur respect de leur environnement.

L'entrée dans la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (C.C.D.H.) permettra plus d'échanges entre les différents accueils de loisirs (4 au total : Dourdan, Les Granges le Roi, Corbreuse, Saint-Chéron) et tendre vers des projets communs en faveur des jeunes.

CONTEXTE

- | | |
|-------------------------|---|
| * Section maternelle : | 1 salle d'activités
1 salle de repos et de calme
1 vestiaire |
| * Section élémentaire : | 2 salles d'activités
1 vestiaire |
| * Locaux communs | 1 cuisine
1 cour avec jeux extérieurs et un jardinet
toilettes pour petits et grand |
| * Autre | gymnase, stade, plateau d'évolution, parcours de santé,
salle de projection et bois environnants |
| * Transports | minibus, car et SNCF |
| * Spécifique | régie et matériel |

EFFECTIFS

- Maternelle (3 à 6 ans) : 48 enfants et 6 animateurs
- Élémentaire (6 à 11 ans) : 66 enfants et 6 animateurs

CHOIX EDUCATIFS

A/ Socialisation, autonomie, épanouissement

B/ Découverte de l'environnement : apprentissage du respect de la vie animale et végétale.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A/ Amener l'enfant :

- à exprimer sa personnalité au sein du groupe,
- à respecter les personnes, le matériel, les locaux,
- à s'adapter et répondre aux besoins du groupe tout en favorisant le choix individuel en lui donnant les moyens de concrétiser ce choix,
- à créer seul, en l'aidant et le conseillant,
- à une transition facile maternelle/élémentaire.

B/ L'enfant et son entourage :

- il doit connaître la ville et ses environs, rencontrer d'autres jeunes de la C.C.D.H.
- la ville ne doit plus être un danger pour lui,
- l'initier aux techniques du jardinage,
- lui permettre d'entrer en relation saine et affective avec le monde animal,
- lui faire prendre conscience de la pollution et de la non pollution.

OBJECTIFS PRECIS ET MESURABLES

A/

1 – L'animateur veille sur le groupe afin de détecter les enfants en difficulté

- . l'enfant en difficulté doit être remis dans une position favorable au sein du groupe,
- . l'enfant doit pouvoir choisir son activité et l'animateur aura le souci de lui fournir les moyens d'aller à son rythme,
- . l'enfant doit être amené à proposer des activités.

2 – Rangement et gestion du matériel des enfants

- . utilisation raisonnable du matériel dans le souci de ne pas gâcher,
- . créer des temps de discussion avec le groupe
- . donner la possibilité de s'isoler.
- . ranger et nettoyer son matériel et sa salle en fin de journée.

3 – Questionner et être à l'écoute

- . proposer plusieurs activités,
- . fournir un lieu et le matériel pour qu'un endroit, dont le choix diffère, permette à l'enfant de réaliser son désir dans la limite de la morale, de la sécurité et du respect.

4 – Varier les types et lieux d'activités

- . être soucieux du bon déroulement de l'activité,
- . se documenter, se former.

5 – Les enfants prendront en charge les temps de vie de la journée :

- . le goûter,
- . le repas : les enfants servent, débarrassent, s'installent où ils veulent, l'animateur gère l'ensemble pour obtenir un climat calme et détendu en déjeunant avec eux.
- . en maternelle, l'animateur veille à ce que l'enfant « fasse seul » mais intervient en cas de besoins.

6 – Nécessité de bien expliquer l'activité, de motiver et sensibiliser l'enfant en lui présentant l'objet fini

- . favoriser l'aide entre enfants,
- . permettre à l'enfant de « décrocher » s'il en ressent le besoin, en le guidant vers les coins de vie ou vers un autre enfant à aider.

B/

1 – Promenade et jeux en rapport avec la ville

- . intervention d'associations culturelles, sportives ou artistiques au sein du centre,
- . rencontres avec des gens représentatifs de la ville,
- . expositions, portes ouvertes, fêtes et carnaval.

2 – Création d'un jardin potager

- . prise en charge des plantes d'intérieur par les enfants.

3 – Découverte de la nature à la bibliothèque, puis dans la nature elle-même

- . faire prendre conscience, par l'observation, des salissures et des détériorations
- . ne plus casser, ne plus salir.

4 – Réalisation de mini-camps en activités accessoires de l'accueil de loisirs.

Ne pas oublier que l'animateur est un exemple et une référence, qu'il doit en prendre conscience et que, tout en préservant sa personnalité et son naturel, il doit se professionnaliser dans cet ordre d'idées.

JOURNEE TYPE

7 h 00 à 9 h 00	Accueil des enfants Coins de vie	
9 h 00 à 9 h 30	<u>Elémentaires</u> - transition - discussions/propositions	<u>Maternelle</u> - « toilettes »
9 h 30 à 11 h 30	Activités matinales	
11 h 30 à 12 h 00	Rangement des salles, « toilettes des mains »	
12 h 00 à 13 h 00	Repas	
13 h 00 à 14 h 00	Temps informel et pause des animateurs par roulement	
14 h 00 à 16 h 00	Activités de l'après-midi et rangement Coucher échelonné des petits, musique, contes et levé échelonné	

16 h 00 à 16 h 30	Rangement
16 h 30 à 17 h 00	Goûter
17 h 00 à 19 h 00	Coins calmes et dynamiques

FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS TEMPS DE VIE

Le centre de loisirs fonctionne durant les vacances scolaires, les mercredis et lors de l'accueil périscolaire, de 7 h 00 à 19 h 00.

Accueil périscolaire :

- a) Préscolaire (de 7 h 00 à 9 h 00), les enfants sont pris en charge dès leur arrivée au centre par un animateur, ils peuvent ensuite aller dans différents coins de vies tels : lecture, dînette, jeux.
- b) Post-scolaire (de 16 h 30 à 19 h 00) : les animateurs prennent en charge les enfants dès la sortie de l'école et assurent leur convoyage jusqu'au centre où un goûter est proposé à tous (maternelles et élémentaires).
Après cette collation, les enfants peuvent faire leurs devoirs s'ils le désirent, ou investir les différents coins de vies mis à leur disposition.

Animation (de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00).

L'équipe d'animation propose diverses activités, manuelles, culturelles, éducatives ou sportives, dans le but récréatif et de découverte. Les enfants pourront acquérir une certaine autonomie et un savoir faire à travers un programme varié où ils pourront choisir leur activité et ainsi découvrir de nouvelles techniques de travail, de nouveaux matériaux.

Repas (de 12 h 00 à 13 h 00).

Le déjeuner est servi à tous les enfants au restaurant scolaire situé à 100 mètres de la structure. Les repas sont élaborés par une société de restauration qui transporte les repas en « liaison froide » et assure des menus équilibrés.

Les enfants se servent seuls grâce à un self service qui développe ainsi leur autonomie dans la prise en charge de ce temps.

Repos (de 14 h 00 à 16 h 00).

Les enfants de 3 à 4 ans font la sieste dans la salle du dortoir sur un lit et dans des draps qui sont nominatifs dans un souci d'hygiène. Selon la demande, et leur besoin, des enfants de 4 ans et plus peuvent se reposer également lors de ce temps de sieste. Un lever échelonné permet à chacun de profiter de ce repos selon son propre rythme.

Goûter (de 16 h 30 à 17 h 00)

Lors de ce temps, les enfants prennent en charge le service et le débarrasage des tables. L'animateur gère l'ensemble pour obtenir un climat calme et détendu.

Le goûter est proposé aux enfants comprenant : pain, chocolat, confiture, fromage de temps en temps) et du quatre-quarts le mercredi accompagné d'une boisson au sirop (ou de l'eau).

Afin de vérifier la pertinence et l'impact de nos actions envers les enfants, l'équipe se réunit de façon ponctuelle pour analyser les différentes phases de nos projets d'animations et leur réalisation.

Ces réunions nous permettent de recadrer certains objectifs, et la nature des moyens pédagogiques mis en place pour y parvenir, lorsque nécessaire.
En annexe du projet pédagogique est jointe la déclaration des droits de l'enfant afin que tous puissent en prendre conscience.

Le Président,

D. ECHAROUX